

L'ÉCOMOBILITÉ

Pourquoi ?

Pourquoi faut-il bouger autrement ?

> Parce que les activités humaines et notamment les transports engendrent :
- une augmentation des gaz à effet de serre dangereuse pour notre planète
- une pollution de l'air dangereuse pour notre santé

> Parce qu'en France, les transports sont à l'origine de 35% des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre.

> Pour que nos villes retrouvent une qualité de vie agréable et que l'on puisse s'y déplacer en toute sérénité et avec fluidité.



Le + budget consommation moindre de carburant

Le + pratique moins de problème de stationnement

Le + citoyen finis les bouchons et diminution de la pollution

Le + sympa un peu d'exercices et un autre regard sur la ville



Bouger,
c'est bon pour la santé !

Bouger augmente l'espérance de vie.

La mobilité permet de lutter contre les maladies cardio-vasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète, l'obésité, l'ostéoporose et la dépression.
Alors n'hésitez plus, prenez votre vélo ou vos baskets...

Il est conseillé de faire 30 minutes d'exercice physique par jour.



L'association **EVE** milite pour les déplacements doux et travaille conjointement avec la Mairie de Millau pour améliorer la circulation, la sécurité et l'environnement urbain.

Elle propose également une "**Re-cyclerie**" afin de permettre aux personnes les plus modestes d'avoir un vélo pour leur déplacement quotidien.

www.ecomobilite-eve.fr



Prenons LE TEMPS DE VIVRE



panneau indiquant l'entrée dans une Zone 30



panneau indiquant la sortie d'une Zone 30



panneau indiquant l'entrée dans une Zone de rencontre (20 km/h)



panneau indiquant la sortie d'une Zone de rencontre (20 km/h)



panneau indiquant un sens interdit sauf vélos



panneau indiquant un Double-sens cyclable

EN ZONE 30 KM/H DOUBLE SENS CYCLABLE pour les vélos en toute sécurité

En France, un décret gouvernemental de juillet 2008 a généralisé le double sens cyclable dans toutes les rues à 30 km/h. Cela signifie que, dans une rue 30 km/h en sens unique, les vélos peuvent désormais circuler dans les deux sens.

En concertation constante avec l'association EVE, la Ville a adapté ces dispositions à Millau en veillant à la fois :

- > aux possibilités nouvelles d'itinéraires pour les cyclistes ;
- > à la sécurité maximale de tous : dans certaines rues, le double sens cyclable n'est pas possible.

Ainsi :

Plusieurs rues de Millau passent en zone 30 km/h. La Ville propose aux cyclistes des "itinéraires-bis" vers le centre ville, moins fréquentés que les avenues Jean-Jaurès et Charles de Gaulle : rue du Vieux-Crè, rue de l'Egalité.

Des rues déjà en zone 30 km/h demeurent en **sens unique pour tous**, car trop étroites pour s'ouvrir au double sens cyclable en toute sécurité (en rouge sur le plan au verso).

Prenons
LE TEMPS DE VIVRE

30 km/h

Apaiser la circulation améliore le cadre de vie. Moins de risque d'accident, plus de fluidité dans les déplacements, moins de pollution, plus de calme. La Ville de Millau vous propose de mieux partager la chaussée entre cyclistes, piétons et conducteurs de véhicules motorisés.

Plusieurs rues de Millau, aux abords des écoles par exemple, passent en **zone 30 km/h** (en jaune sur le plan au verso).

Le pourtour du coeur médiéval : boulevards de l'Ayrolle, de Bonald, de la Capelle, Saint-Antoine et Richard, devient aussi zone 30 km/h. D'ores et déjà, la vitesse de 30 km/h est en usage, de fait, sur ces boulevards. Il s'agit d'officialiser un réflexe de prudence acquis par la majorité des automobilistes.

En zone 30 km/h, le **double sens cyclable** est la règle, sauf dispositions différentes.

Zone de rencontre (20 km/h)

Les rues non piétonnes du coeur médiéval de Millau (le "poisson") passent en **zone de rencontre 20 km/h**. Les Millavois connaissent le principe de la zone de rencontre, qui s'applique déjà place des Halles. Les piétons ont la priorité sur tous les autres usagers. Mais ils ne doivent pas gêner délibérément la circulation des cyclistes et véhicules motorisés.

Le **double sens cyclable** est la règle.



EN ZONE 30 KM/H, DOUBLE SENS pour les cyclistes, sauf...

En zone 30 km/h, la circulation à double sens pour les cyclistes est interdite sur les voies suivantes (signalées en rouge sur le plan) :

- > Rue Jean François Alméras,
- > Rue du Barry (entre le bd de l'Ayrolle et la rue Alsace Lorraine),
- > Rue de la Condamine,
- > Rue des Cordeliers,
- > Rue de la Liberté,
- > Rue du Lion d'Or,
- > Avenue Alfred Merle,
- > Avenue Jean Moulin,
- > Rue de la Pépinière,
- > Rue du Rajol,
- > Rue de la Rode,
- > Rue de Strasbourg,
- > Rue de la Tannerie,
- > Rue Alsace Lorraine.

Légendes

- Aire piétonne (pas de changement)
- Zone de rencontre à double sens cyclable (vitesse limitée à 20 km/h)
- Zone 30 à double sens cyclable (vitesse limitée à 30 km/h)
- Zone 30 à sens unique pour tous, vélos inclus

